Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260414-2026_04_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Jean-Michel BOURREE ; Dominique MOTEL ; Benjamin ROUSSEAUX ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER. MMES : Rolande RICAUD ; Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Patricia TARNIER

Absents excusés : Josiane LELIEVRE pouvoir donné à Dominique MOTEL
Laure JAMAIN pouvoir donné à Ingrid GARDE

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Délibération 2026.04.28

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2026

Avant d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026, il a été demandé de préciser la formulation de calcul pour le calcul des indemnités aux adjoints (délibération n°2026.03.17) comme suit :

Indice brut 1027 au 1er janvier 2026 : 4 110.52 €

L'enveloppe globale autorisée est de :

Indemnité du Maire (1 820.96 €) + total de l'indemnité maximale d'adjoint (483.81 €) x 4

Soit 44.30 % + (11.77 % X 4), soit 91.38 % de l'indice brut 1027, soit 3 756.20 € mensuel.

L'enveloppe globale proposée est de :

Soit 44.30 % + (11.77 % X 2), soit 67.84 % de l'indice brut 1027, soit 2 788.58 € mensuel.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 sans autres réserves ni remarques comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Vote pour : 14

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260414-2026_04_28-DE

Vote contre : 0
Abstention : 1

Pour extrait conforme, le 13/04/2026
Le Maire, José MERCIER

La secrétaire de séance

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)

Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr - Site : www.bovel.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h00 > 11h45 + mardi 13h30 à 18h30 - Fermé le mercredi et le samedi
Adresse : Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL